

Urbanisme

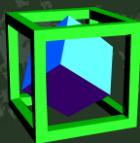
Ville d'

Arques-la-Bataille

Annexe sanitaire

Document arrêté le 13 mars 2017

chargé
d'études



Perspectives

Gauvain ALEXANDRE Urbaniste

98, Le Petit Chemin 76520 FRESNE-LE-PLAN

I. L'eau potable

Source : Rapport de l'agglomération Dieppe Maritime sur la qualité et le service de l'eau en 2014

I.1. Présentation à l'échelle de l'agglomération

Dieppe Maritime assure les compétences d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées sur l'ensemble des communes de son territoire.

L'ensemble de ces services est affermé à la société VEOLIA Eau qui assure la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service, ainsi que la gestion des abonnés.

En matière d'eau potable, la Communauté d'Agglomération dispose de 7 ressources propres pour une capacité de production de 38 000 m³/jour. Du fait de la configuration des réseaux, elle est également alimentée par de l'eau provenant de 4 forages des collectivités voisines.

Le réseau de distribution compte 542 km de canalisations et 17 réservoirs qui assurent la régulation de l'alimentation des 22 490 abonnés du territoire communautaire.

En 2014, le nombre d'abonnés s'établit à 22 490 pour une consommation 2 886 000 m³, soit 7 900 m³/jour (dont 117 471 m³ à Arques-la-Bataille). Cette consommation est en diminution de 2,0 % par rapport à 2013 et s'inscrit donc dans la tendance des années précédentes. C'est le plus faible niveau de consommation enregistré depuis 2003.

Un volume total de 4 051 000 m³ a été mis en distribution, soit 11 100 m³/ jour. Ce volume provient à 93 % des ressources propres de Dieppe-Maritime et à 7 % des importations depuis les collectivités voisines.

En tenant compte des besoins en eau du service (purges de réseau, poteaux incendie, lavage des réservoirs), le rendement du réseau varie selon les secteurs de 64 à 82 %. Le rendement de réseau global de Dieppe-Maritime s'établit à 72 % ce qui reste un niveau médiocre. A l'échelle nationale, le rendement moyen des réseaux de distribution est de 79,7 % (source : SISPEA – Juillet 2015).

Les ressources en eau sont suffisantes pour répondre aux besoins de la population. L'eau distribuée aux usagers est jugée de bonne qualité, tant sur les paramètres physico-chimiques que bactériologiques.

Les principales conclusions du schéma directeur sont les suivantes :

- Une production globalement suffisante d'un point de vue quantitatif, permettant de **subvenir aux besoins à l'horizon 2030** ;
- Une capacité de stockage suffisante sur l'ensemble des secteurs de distribution ;
- Une **qualité d'eau satisfaisante**, avec cependant la nécessité d'effectuer plusieurs mesures de suivi et de surveillance ;
- Une sécurisation de l'alimentation en eau potable à améliorer, en créant diverses interconnexions permettant de rétablir la distribution en cas d'arrêt prolongé d'une ressource.

I.2. Présentation à l'échelle communale

Les conclusions du schéma directeur restent valables. En outre :

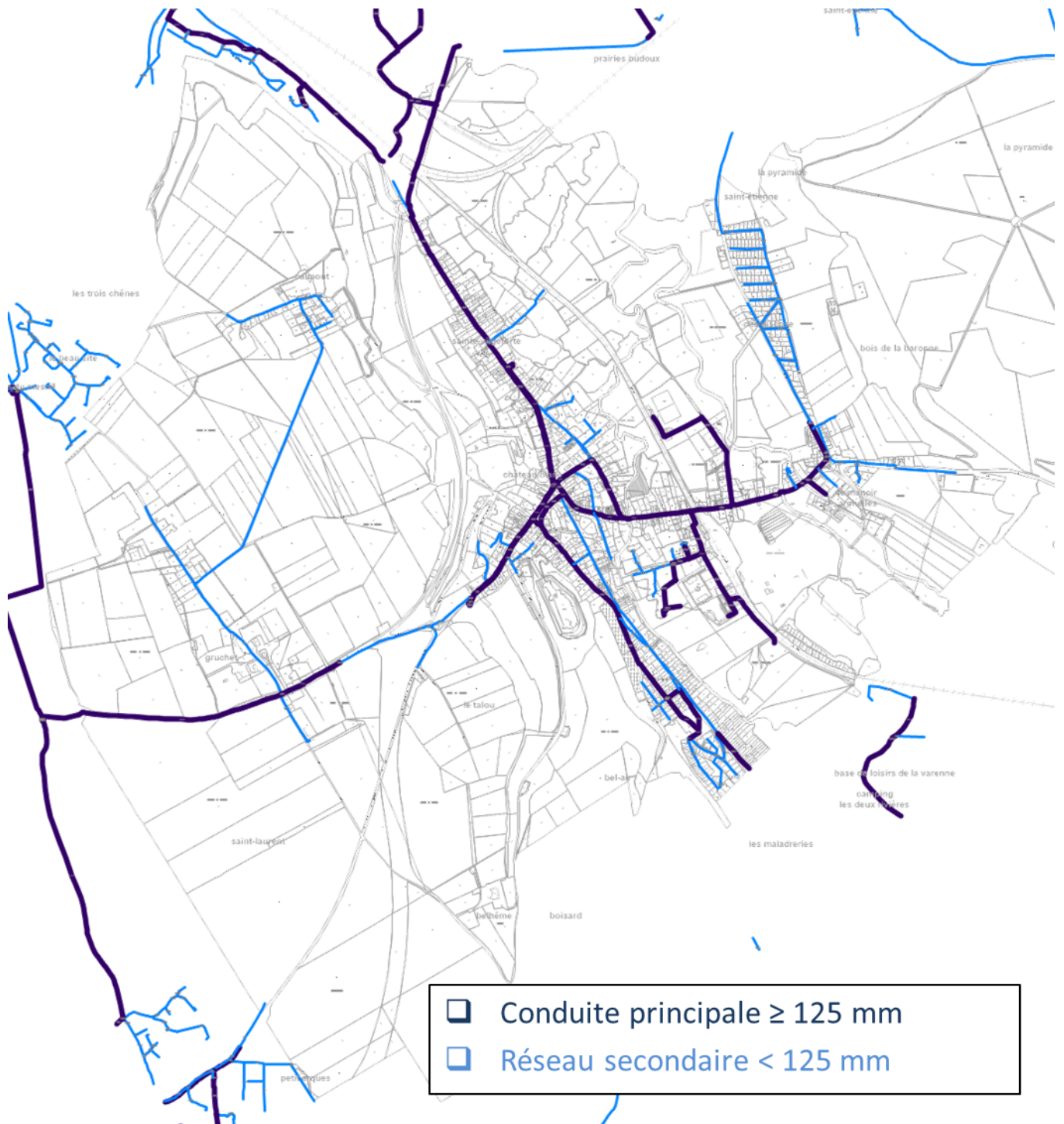
Les communes de Dieppe, Rouxmesnil-Bouteilles, Arques la Bataille ainsi que le hameau des Vertus à Saint Aubin sur Scie sont alimentés par la source du Gouffre et les forages de Martin Eglise.

La source du Gouffre permet une production de plus de 14 000 m³/j. L'eau de la source captée à Offranville est acheminée gravitairement, par un aqueduc de près de 6 kilomètres, vers le réservoir de Chanzy (2x720 m³). Celui-ci alimente ensuite la totalité du secteur via les réservoirs de Vasarely (2x2000 m³), Caserne (2x500 m³) et Arques la Bataille (2x200+500 m³).

La seconde station de production se trouve aux forages de Martin Eglise. Le site regroupe 3 forages pour une capacité de production de 18 000 m³/j. Ils alimentent le réservoir de la cavée de Thibermont (2x4000 m³), puis les réservoirs sur tour de Neuville dit « Eurochannel » (2x1500 m³) via sa station de surpression. Le réservoir de la cavée de Thibermont est en parfait équilibre avec celui de Caserne.

L'eau est jugée de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique.

Le hameau de Calmont est alimenté par les forages de la Génétée (2 forages d'une capacité de production de 2 800 m³/j).



Réseau d'eau potable sur Arques-la-Bataille (source : Dieppe Maritime)

II. L'assainissement des eaux usées

Source : Rapport de l'agglomération Dieppe Maritime sur la qualité et le service de l'eau en 2014

II.1. Présentation à l'échelle de l'agglomération

Dieppe Maritime assure les compétences d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées sur l'ensemble des communes de son territoire.

L'ensemble de ces services est affermé à la société VEOLIA Eau qui assure la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service, ainsi que la gestion des abonnés.

En matière d'assainissement, le territoire communautaire est équipé par 8 systèmes distincts d'assainissement collectif qui comprennent 300 km de réseaux, 117 postes de relèvement et 6 stations d'épuration. Une partie des effluents est traitée sur des stations gérées par les collectivités voisines (stations de Saint-Aubin-le-Cauf et de Sainte-Marguerite-sur-Mer).

L'ensemble des équipements traite et rejette au milieu naturel les eaux usées de 21 002 abonnés ce qui représente environ 95 % de la population totale de Dieppe-Maritime. Pour l'année 2014, 7 496 m³/j ont été collectés et traités, ce qui est légèrement inférieur à 2013 (- 2,7 %).

La production des sous-produits s'établit comme suit : 7 972 Tonnes de boues, 33,7 T de déchets de dégrillage, 130 T de sables et 44 m³ de graisses.

Concernant les stations d'épuration, 167 prélèvements ont été effectués sur les eaux rejetées. 92 % respectaient les normes de rejet pour l'ensemble des paramètres analysés.

La station de Dieppe présente une capacité résiduelle de traitement importante (capacité de 61 700 Equivalent-Habitants, taux de charge actuel de 40 %) mais également des dysfonctionnements importants de sa filière de traitement des boues. Les équipements ont été sous-dimensionnés. Les rendements épuratoires sont très satisfaisants ; le traitement du phosphore est en place.

Construite en 1996, elle a une capacité de 61 700 EH et son rejet se fait dans l'Arques. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

- Prétraitement : dégrilleur automatique, dessableur-dégraisseur
- 1 bassin d'orage d'une capacité de 900 m³
- Traitement biologique : boues activées en aération prolongée sur 2 files
- Traitement de l'azote : nitrification – dénitrification
- Traitement des boues : épaissement et déshydratation par centrifugeuse
- Quai de dépotage : matières de vidange, matières de curage de réseaux, graisses
- Traitement des graisses : biologique
- Désinfection avant rejet : ultra-violet
- Destination des boues : épandage agricole, co-compostage.

II.2. Présentation à l'échelle communale

Le système d'assainissement d'Arques la Bataille collecte et traite les eaux usées via une station d'épuration de 2 600 EH. Il y avait 1060 abonnés en 2014, pour un volume de 100 102 m³.

Construite en 1991, elle a une capacité de 2 600 EH et son rejet se fait dans l'Arques. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

- Prétraitement : dégrilleur, dessableur-dégraisseur
- Traitement biologique : boues activées en aération prolongée
- Traitement de l'azote : nitrification – dénitrification

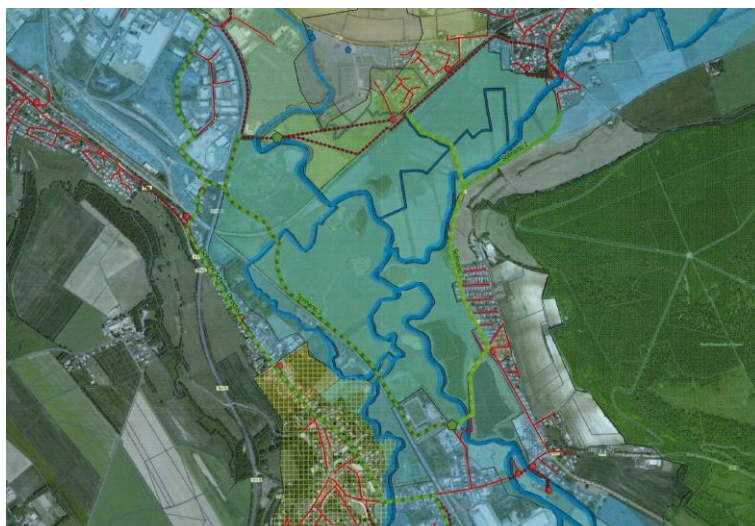
■ Traitement des boues : table d'égouttage et stockage dans un silo avant valorisation en épandage agricole.



Réseau d'assainissement (source : Dieppe Maritime)

La station d'Arques la Bataille est proche de sa capacité nominale (2 600 EH) mais la qualité du rejet et les rendements épuratoires restent satisfaisants. La suppression de cette station et le **transfert des effluents vers la station de Dieppe** ont été préconisés dans le cadre du schéma directeur. Le réseau comporte plusieurs points noirs qui occasionnent par temps de pluie des déversements d'eaux usées chez les particuliers (réseau très peu profond au passage de la Varenne, restriction de diamètre au passage de la voie ferrée...) ; une réhabilitation importante des réseaux de la commune sera également à réaliser.

Ce transfert des effluents vers Dieppe concerne également la commune de Martigny.



Les différents scénarii de transfert

Le planning suivant a été arrêté pour le transfert :

- Rendu de l'étude de faisabilité en avril 2017 ;
- Consultation de maîtrise d'œuvre avant l'été 2017 ;
- Etudes de maîtrise d'œuvre à l'automne 2017 ;
- Consultation des entreprises au 1^{er} semestre 2018 ;
- Travaux à la rentrée 2018.

III. Le traitement et la collecte des déchets

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la Communauté d'agglomération Dieppe Maritime assure la collecte et le traitement des déchets.

- La collecte des Ordures Ménagères a lieu le lundi toutes les semaines ;
- La collecte sélective des déchets recyclables a lieu le mardi toutes les deux semaines.

Les habitants ont accès à la déchetterie de Dieppe.